

**Association Libérale du comté
de Bonaventure**

**Mémoire présenté à la Commission de la
représentation électorale du Québec**

Par :
Fabrice Bourque, président
Célestina Almeida, vice-présidente
et
Émilien Arsenault, commission politique

New Richmond, 27 mai 2008

Plan

- I. INTRODUCTION
- II. LE COMTÉ DE BONAVENTURE, UNE COMMUNAUTÉ
- III. DÉPOPULATION DES RÉGIONS RESSOURCES
- IV. OCCUPATION DYNAMIQUE ET DURABLE DU TERRITOIRE
- V. POIDS RELATIF DES RÉGIONS RESSOURCES VS CELUI DES RÉGIONS URBAINES
- VI. RECOMMANDATION

I. INTRODUCTION

Monsieur le président, messieurs les commissaires, d'entrée de jeu, l'Association libérale du comté de Bonaventure désire s'exprimer sur le projet de refonte de la carte électorale que vous avez présenté.

Nous tenterons de démontrer dans notre bref mémoire que vous auriez pu accorder davantage de poids aux critères de représentation équitable et effective relativement à ceux de représentation égalitaire.

D'une façon particulière, nous prétendons que la décroissance de la population des régions éloignées des grands centres est justement en partie attribuable à la faiblesse de leur poids comparativement à celui des régions urbaines.

Nous tenterons également de démontrer que l'occupation du territoire par laquelle passe le développement intégral du Québec ne pourra se réaliser que si les régions ressources obtiennent une plus grande représentativité dans nos milieux décisionnels.

II. LE COMTÉ DE BONAVENTURE, UNE COMMUNAUTÉ

Nous vous faisons grâce ici des coordonnées de notre grand territoire et de notre faible densité de population. Vous détenez déjà ces données et vous en tenez sûrement compte.

Nous aimerions toutefois attirer votre attention sur un aspect plus communautaire de notre comté.

Le comté de Bonaventure occupe le territoire naturel de la Baie-des-Chaleurs. Il y a près de trois cents ans, en plus des premiers occupants Micmacs, on y trouve déjà des Acadiens, des Basques, des Anglais, des Écossais et des Irlandais, qui au fil des ans, ont formé une communauté remarquablement harmonieuse.

Le découpage que vous proposez dans votre rapport préliminaire nous amputerait de la partie ouest du comté qui a toujours transigé naturellement vers l'est plutôt que vers l'ouest. Si votre redécoupage est retenu, la population de cette partie du comté se retrouvera avec le comté de Matapédia avec qui elle n'a ni affinité, ni proximité étant donné le *no man's land* important qui sépare Matapédia de Causapscal.

De l'autre côté, vous proposez vers l'est que l'on absorbe une partie du comté de Gaspé située sur le golfe St-Laurent qui, naturellement et depuis des centaines d'années, transige plutôt vers Gaspé que vers la Baie-des-Chaleurs. Que de complications au niveau des MRC, de la Commission scolaire et même au niveau culturel, pour une communauté si bien intégrée parce que les électeurs des régions urbaines sont, soit disant, moins bien représentés à l'Assemblée nationale que nous ! Est-ce qu'il y a de la place dans la « balance » pour nos soins de santé limités, l'absence d'une université en Gaspésie et l'éloignement des services gouvernementaux ? Il nous semble qu'un minimum d'équité commande qu'on ne réduise pas davantage notre poids relatif !

III. DÉPOPULATION DES RÉGIONS RESSOURCES

Le comté de Bonaventure comme tous les comtés des régions ressources du Québec subit un exode de ses citoyens en âge de travailler.

Pourtant, les Gaspésiens en général et ceux du comté de Bonaventure en particulier, désirent demeurer dans leur région. Les travailleurs s'exilent pour trouver des emplois. Après quelques temps leurs familles les rejoignent, provoquant justement le déséquilibre démographique qui motive votre travail de redécoupage de la carte électorale.

Le plupart des décideurs ne voient pourtant pas d'un bon œil l'hyper urbanisation que connaît le Québec depuis la révolution tranquille, mais force nous est de reconnaître qu'elle est le fruit de nombreuses années de décisions centralisatrices qui ont favorisé le développement des centres urbains au détriment de celui des régions rurales.

Les gens de la Baie-des-Chaleurs voudraient bien y rester, beaucoup de familles y reviendraient bien volontiers mais encore faudrait-il qu'ils puissent y trouver des emplois convenables. Une diminution de notre représentation à l'Assemblée nationale n'est certainement de nature à améliorer les plans de développement de nos régions.

IV. OCCUPATION DYNAMIQUE ET DURABLE DU TERRITOIRE

Le Québec possède de très grands espaces regorgeant de richesses naturelles. De plus en plus, les économistes, les politiciens et la communauté scientifique prétendent qu'il faut s'attaquer au développement de ces nouveaux territoires. Or, des régions ressources déjà dotées d'infrastructures non négligeables sont

laissées pour compte et se vident lentement de leurs meilleurs éléments pour aller « construire » les centres urbains.

Une diminution du poids relatif à l'Assemblée nationale de ces régions déjà « colonisées » qui ne demandent qu'à être mieux exploitées ne doit pas être la solution...

V. POIDS RELATIF DES RÉGIONS RESSOURCES VERSUS CELUI DES RÉGIONS URBAINES

Nous croyons que la principale raison pour le sous développement des régions ressources est justement la sous représentation dont elles souffrent vis-à-vis des régions urbaines dans tous les centres décisionnels.

Au-delà de la représentativité des électeurs individuellement, nous croyons que la loi électorale du Québec devrait aussi tenir compte de l'ensemble du territoire, une préoccupation non seulement individuelle, mais également collective. La valeur d'égalité garantie par les chartes ne doit pas être niée, mais au-delà des individus, il y a les communautés qui sont bien plus que la somme de leurs sujets. Il nous semble que la valeur d'équité devrait nous guider vers des formules moins mathématiques et plus humaines.

VI. RECOMMANDATION

Pour toutes ces considérations, nous demandons à la Commission de la représentation électorale de faire en sorte que notre problème de dépopulation ne s'aggrave pas davantage en reconduisant, pour quelques années encore, le statut d'exception déjà accordé au comté de Bonaventure et aux autres comtés éloignés, en attendant que l'Assemblée nationale revoie la loi électorale. À l'Assemblée nationale, nous demandons une nouvelle loi qui assurera un meilleur équilibre entre la représentation effective et équitable, et la représentation égalitaire.